



Resp civile : Tiers lésé non assuré ?

Par **Alex75001**, le **12/10/2015 à 23:12**

Bonjour,
Une amie a cassé du matériel m'appartenant.
Elle veut faire jouer sa responsabilité civile pour payer les réparations.
Son assurance me demande de faire une déclaration à la mienne, et de fournir mes numeros de contrats etc.
Hors je n'ai pas d'assurance ... à part mon assurance santé...
N'ayant pas de domicile à mon nom (hébergé à titre gratuit dans de la famille).
Qu'en pensez-vous ? Cela va t'il poser problème dans l'indemnisation que son assurance va me verser ?
J'espere que je suis clair.
Merci d'avance
Alexandre.

Par **janus2fr**, le **13/10/2015 à 08:32**

Bonjour,
En fait, "ce n'est pas votre problème" !
Vous, vous demandez à votre amie d'être dédommagé pour le préjudice subi. A elle de voir avec son assurance RC. Vous, vous n'avez aucun rapport avec cette assurance.
Au besoin, si votre amie ne bouge pas, il faudra passer par la justice...

Par **Alex75001**, le **13/10/2015 à 10:00**

Ok, merci pour votre réponse.
Son assurance stipule que je dois faire une déclaration à la mienne, je lui demanderai des les recontacter pour leur dire que je n'en ai pas.

Par **janus2fr**, le **13/10/2015 à 10:05**

L'assureur de votre amie veut certainement mettre en pratique une convention qui veut que ce soit l'assurance de la "victime" qui la rembourse directement (comme c'est le cas, par exemple, pour un accident auto).

Une telle convention ne vous est pas opposable et vous pouvez, bien entendu, demandé à être dédommagé directement par l'assurance de votre amie, surtout si vous même n'avez pas d'assurance !

Par **Alex75001**, le **13/10/2015** à **10:11**

Merci beaucoup